et par délégation
Directrice Générale
des Services
Marie-Odile GESLIN

Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 027-212701650-20251118-CM18112025_02-DE

CM-18-11-2025/02

Département
EURE
Arrondissement
EVREUX
Canton
CONCHES

COMMUNE DE CONCHES EN OUCHE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2025

Nombre de délégués en exercice :	*28*
Nombre de présents :	*18*
Nombre de votants :	*20*
Date de Convocation :	*10/11/2025*

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Dix-Huit Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Conches, *légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche*

ETAIENT PRESENTS
Monsieur *Jérôme PASCO, Président,*
Mesdames *Sophie LEMEZ, Pascale BUREAU, Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Agnès TREGOUET, Christine CHEHU, Isabelle BRITTON, Emilie CORBIER, Nadine ROBERT, Claire AUFFRET, Michelle TANGUY*

Messieurs *Christian GOBERT, David SIMONNET, Thierry PINARD, Guillaume MARLIERE, Julien HAILLIEZ, Fabrice SORIEUL, Pascal DESBOIS*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES
Monsieur Didier MABIRE donnant procuration à **Madame** Sophie LEMEZ
Madame Monique JEAN donnant procuration à **Madame** Claire LACAMPAGNE-CROCHET

Mesdames *Céline DEMARQUAY, Marie AUBRY, Céline CONSTANT*

Messieurs *Jean-Jacques CHEVALIER, Baptiste BESNIER, Eric GODARD, Jean-Paul BOITEUX, Jérémy PEREIRA*

Secrétaire de Séance *: Madame Sophie LEMEZ*

Objet : LA RENAISSANCE SANITAIRE : Avenant à la convention de partenariat – Extension des jours d'utilisation de la Salle de Danse

Madame Sophie LEMEZ rapporte que par délibération n° CM-25-06-2024/07 du 25 juin 2024, le Conseil Municipal a autorisé la mise à disposition de la Salle de Danse (située 14 rue Jacques Villon) à l'association La Renaissance Sanitaire, un mercredi par semaine, pour des activités de sport-santé.

Les bénéfices du sport-santé sont nombreux : prévention des maladies chroniques, amélioration de la santé mentale, réduction des dépenses de santé, création de liens sociaux, éducation à la santé etc.

Publié le : 31/12/2025 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/48201

Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 027-212701650-20251118-CM18112025_02-DE

Forte du succès de ce dispositif, l'association a sollicité la collectivité pour étendre l'utilisation de la salle à chaque lundi, à compter du 10 novembre 2025. Cette extension s'accompagne du recrutement d'un professionnel dédié par La Renaissance Sanitaire.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Acceptent** l'avenant à la convention de partenariat relatif à l'extension de l'utilisation de la Salle de Danse à chaque lundi à compter du 10 Novembre 2025.

- **Autorisent** Jérôme PASCO, Maire, ou en son absence Christian GOBERT ou Sophie LEMEZ, Adjoints au Maire, à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Vingt et Un Novembre Deux Mil Vingt-Cinq

LE MAIRE

Jérôme PASCO



Publié le : 31/12/2025 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/48201

VILLE DE CONCHES EN OUCHE

et par délégation
Directrice Générale
des Services
Marie-Odile GESLIN

Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 027-212701650-20251118-CM18112025_02-DE

LTS FONDATION La Renaissance Sanitaire

Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux

Entre les soussignés :

La Commune de Conches en Ouche, représentée par Monsieur Jérôme PASCO, Maire, dûment habilité par la délibération en date du

Ci-après désignée « La Ville »,

ET

La Renaissance Sanitaire, Etablissement la Musse, Établissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif, représenté par Madame Catherine PALLADITCHEFF, Directeur,

Ci-après désigné « l'hôpital la Musse »,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Modification de l'Article 2 – Désignation et consistance des locaux

L'article 2 de la convention de mise à disposition de locaux en date du 16 juillet 2024 est modifié comme suit :

La salle de danse, d'une superficie d'environ 215 m^2, située au 14 rue Jacques Villon à Conches en Ouche, sera mise à disposition chaque lundi et mercredi (au lieu de chaque mercredi uniquement) pour les activités mises en œuvre par la Maison Sport Santé la Musse, à compter du 10 novembre 2025.

Article 2 : Entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa signature par les deux parties.

Article 3 : Clause de reconduction

Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Fait à Conches en Ouche, le

Pour la Commune de Conches en Ouche	Pour l'hôpital la Musse
M. Jérôme PASCO, Maire	Mme Catherine PALLADITCHEFF, Directrice

Publié le : 31/12/2025 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/48201